

225C1605
FR0012532810-FS0786

19 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WAGA ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2025, M. Nicolas Paget a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 septembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société WAGA ENERGY et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WAGA ENERGY hors marché et d'un apport par le déclarant de 934 601 actions WAGA ENERGY au profit de la société Box TopCo S.A.S.¹.

¹ Cf. notamment communiqué de la société WAGA ENERGY du 18 septembre 2025.